

Ouest France veut-il liquider l'armée et la police qui votent RN et R! ?

écrit par Jacques Guillemain | 20 juillet 2023



Le quotidien "Ouest France" a-t-il sa place dans une démocratie ?

La journaliste de Ouest-France, qui dénonce le recrutement

d'un jeune militant Reconquête au sein de la police municipale de Lorient, pour la saison estivale, devrait relire la définition du mot démocratie, ainsi que l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789. Elle saurait ainsi de quoi elle parle. Elle devrait aussi feuilleter le Code du Travail... [art. L.1132-1](#)

<https://www.bvoltaire.fr/quand-ouest-france-denonce-le-recrute-ment-dun-militant-reconquete-a-lorient/>

1° Le fondement d'une société démocratique, c'est la défense des droits et libertés de la personne

2° L'article 10 de la déclaration des droits de l'homme stipule que "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi."

Par conséquent, on voit mal en quoi un jeune étudiant qui travaille pour financer ses études, serait une menace pour l'ordre public, alors qu'il est précisément embauché pour assurer la surveillance de la voie publique. Un peu de sérieux et de décence ne seraient pas de trop.

Nous ne sommes ni en Corée du Nord, ni sous l'Inquisition ! Toute discrimination à l'embauche est interdite.

- Le parti d'Eric Zemmour serait-il un parti interdit par la République ? Le vote Reconquête serait-il illégal ?
- Le maire de Lorient doit-il enquêter sur les opinions politiques des employés municipaux ?

Damien Rieu résume parfaitement la situation :

"La France, ce pays où les gens qui ne sont pas de gauche sont ouvertement discriminés et persécutés. Honte à Ouest-France !

Cette journaliste ignore ce que "discrimination à l'embauche" veut dire

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/article/discriminations-a-l-embauche-de-quoi-parle-t-on>

Tout salarié, tout candidat à un emploi, un stage ou une période de formation en entreprise est protégé par la loi contre les discriminations à l'embauche et au travail. Le Code du Travail ([art. L.1132-1](#)) interdit toute distinction entre salariés fondée notamment sur :

- l'origine ;
- le sexe ;
- les mœurs ;
- l'orientation ;
- l'identité sexuelle ;
- l'âge ;
- la situation de famille ;
- la grossesse ;
- les caractéristiques génétiques ;
- l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race ;
- **les opinions politiques** ;
- les activités syndicales ou mutualistes ;
- les convictions religieuses ;
- l'apparence physique ;
- le nom de famille ;
- le lieu de résidence ;
- l'état de santé ;
- le handicap.

Dès lors, aucun de ces motifs ne peut être retenu pour **écarter une personne d'une procédure de recrutement**

Je rappelle également à cette journaliste que livrer un jeune étudiant de 20 ans à la vindicte populaire pour ses positions politiques n'est pas très joli, ni glorieux. L'éthique et la déontologie du journalisme ne font pas, que je sache,

l'apologie de la délation.

Faut-il aussi supprimer l'armée et la police ? Cela va devenir palpitant !

Rappelons à notre donneuse de leçons que dans ces deux institutions, on vote à 64% pour les partis RN et Reconquête, contre 33% pour la moyenne nationale. **Qu'en pense notre journaliste démocrate modèle ? On supprime l'armée et la police ?** Voilà qui devrait être palpitant lors des prochaines émeutes !

<https://www.emilemagazine.fr/article/2021/11/28/vote-des-militaires-droite-toute>

On ne peut que saluer la décision du responsable de Reconquête Bretagne, qui porte plainte contre Ouest-France et la journaliste, tout en apportant son soutien au jeune étudiant injustement ciblé pour ses opinions politiques.

En revanche on ne peut que regretter que le maire de Lorient culpabilise à outrance en jurant qu'on ne l'y prendrait plus, au lieu d'assumer son choix, puisqu'il est interdit de fliquer ses employés municipaux selon leur appartenance politique. Il vient de déclarer pour se justifier :

« Le service des ressources humaines de la Ville a procédé à ces recrutements vers fin mai, début juin, sur la base du CV et des compétences (le chef de la police municipale est normalement associé à la sélection). Sans avoir googlisé les candidats. On le fera très certainement à l'avenir ».

Il devrait lui aussi s'informer sur la discrimination à l'embauche...

Tout cela démontre une fois de plus combien les élus, comme la population, sont soumis à la pression des médias, pour interdire au camp patriote et nationaliste de propager les idées de liberté et de souveraineté, si chères au général de

Gaule. **Preuve que la pensée gaullienne reste la cible privilégiée de la gauche française.** Zemmour, Marine, Dupont-Aignan, Philippot ou Asselineau, tous des cibles à abattre.

Ceux qui se prêtent à cette diabolique entreprise de démolition de la France, comprendront un jour qu'ils oeuvrent contre leur pays et contre l'avenir des générations futures. Mais trop tard. Quand les mondialistes ouvriront les yeux, le point de non retour sera dépassé depuis longtemps.

Jacques Guillemain

<https://ripostelaique.com/ouest-france-veut-il-liquider-larmee-et-la-police-qui-votent-rn-et-r.html>